

## Procès-verbal de la Commission Electorale de la Ligue FFME Auvergne Rhône-Alpes

Les membres de la Commission Electorale chargée de contrôler la régularité des opérations électorales à l'occasion des Assemblées Générales de la Ligue ont procédé aux vérifications de la liste électorale dénommée « Vers les sommets avec vous », seule liste reçue régulièrement au siège de la Ligue FFME Auvergne Rhône-Alpes, TSF Domaine de la Brunerie, 180 Boulevard de Charavines, 38500 Voiron dans les délais impartis et présentée dans la perspective des élections du Comité Directeur de la Ligue qui auront lieu le 28 février 2021.

Ils ont constaté que cette liste comporte 19 noms et qu'elle est composée de 10 hommes et 9 femmes.

Ils ont vérifié que les 19 personnes figurant sur cette liste sont toutes titulaires d'une licence FFME 2021 et toutes âgées de plus de 18 ans.

Ils ont également constaté que ces 19 personnes sont membre d'un club de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Ces 19 personnes ont toutes établi une attestation sur l'honneur selon laquelle elles jouissent de leurs droits civiques et remplissent les conditions d'éligibilité au sens du 1 de l'article 12 des statuts de la Ligue.

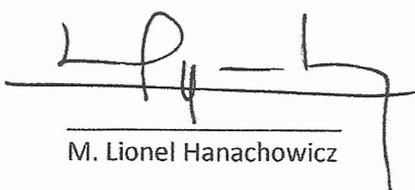
La Commission Electorale dira en conséquence que chacune des personnes figurant sur la liste « Vers les sommets avec vous » est bien éligible conformément aux dits statuts.

En foi de quoi les membres de la Commission Electorale déclarent à l'unanimité que la liste dénommée « Vers les sommets avec vous » est parfaitement recevable et régulière pour participer à l'élection du Comité Directeur de la Ligue FFME.

Fait à Lyon, le 29 janvier 2021.

  
\_\_\_\_\_  
M. Pierre-Henri BOURLIER  
Président de la Commission Electorale

\_\_\_\_\_  
M. Patrick Maheo

  
\_\_\_\_\_  
M. Lionel Hanachowicz